PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 29 – DECEMBRE 2012 http://adzrp.e-monsite.com

80 **Dongeoises et Dongeois réunis le jeudi 29 novembre ont examiné l'état d'avancement du PPRT. Ils ont rappelé leurs exigences.**

A l'unanimité, ils réclament :

-la révision de la loi Bachelot, loi injuste socialement et économiquement,

-un moratoire sur les PPRT dans l'attente de l'écriture d'un nouveau texte prenant en compte leurs revendications :

-réduction des risques à la source

-retrait du principe de travaux « économiquement acceptables » pour l'industriel

-refus de financer des travaux sur leurs habitations pour des risques dont ils ne sont pas responsables.

Ils appellent les Dongeoises et Dongeois à se rassembler le mercredi 12 décembre 2012 à 9 h 15 place de la Mairie

jour de la réunion des POA (Personnes et organismes associés) ayant à son ordre du jour le règlement du PPRT.

Constatant l'indifférence et le silence de la représentation nationale (députés, sénateurs) qui ignore leurs revendications, ils décident, ensemble, de demander une entrevue à Madame BOUILLE, députée, pour lui rappeler ses engagements (la date du rassemblement sera fixé le 12 décembre).

En liaison avec les associations riveraines des sites Séveso (coordination nationale), ils recherchent toutes les initiatives visant à faire connaître leur refus de la loi Bachelot en l'état (voir au recto).

SIGNEZ, faites SIGNER la pétition nationale.

Elle est sur le site :
http://www.petitionduweb.com/Petition_petition_des_riverains_des_sites_seveso-37223.html
Indications qui apparait sur le site liste des signataires http://www.petitionduweb.com/liste_signataire-16d35fef768de2c466855d0c434361f1-37223-b0330b8efa6694680e7e774aaecf140b.html

Lettre de la coordination nationale adressée à la Ministre de l'écologie, du développement durable, de l'énergie (extraits).

C'est avec surprise et déception que nous avons pris connaissance des termes de votre courrier adressé le 31 octobre à Monsieur Le Député d'Ille-et-Vilaine, Jean-René MARSAC.

Surprise car vous y portez la défense, en bloc et sans aucune réserve de la loi Bachelot, ce qui ne nous semble pas aller dans le sens d'un développement durable . Pour notre part, nous sommes convaincus que le nécessaire soutien à l'activité industrielle ne peut se faire sans que l'impact de ces activités, notamment en termes de risques, soit limité et donc accepté par les populations sur les territoires. Déception car lors de notre rencontre au Ministère avec l'un de vos conseillers, Madame SZINTIER, nous avons eu le sentiment d'une écoute et même d'une analyse commune sur certains points.

Sur le fonds, nous souhaitons vous faire part des observations suivantes:

Tout d'abord, il nous paraît incontestable que la mise en application de la loi Bachelot sur les sites, qui devait être initialement terminée en 2008, pose problème et est très massivement rejetée par les populations riveraines.
Par ailleurs, le fondement même des PPRT est constitué des études de dangers, financées par les industriels. La notion « d'économiquement acceptable » devient inacceptable pour les riverains dès lors que ce critère n'est défini que par le seul industriel…

…Vous évaluez à près de 350 km2 les espaces sortis du périmètre des PPRT. Dans de nombreux cas conflictuels, les Préfets proposent la sortie d'immeubles des périmètres, sans qu'il n'y ait aucun changement ni de l'étude de danger ni des travaux des industriels, ce qui pose question quant à la crédibilité des travaux des services de l'Etat et accroît encore le ressenti d'arbitraire de la part des riverains.

Pour ce qui concerne la perte de valeur vénale des biens situés dans les périmètres, nous ne pouvons accepter l'affirmation selon laquelle les PPRT sont sans effet sur la valeur des biens. Nous disposons de nombreux témoignages sur ce sujet. La valeur vénale résulte du marché. Dès lors comment nier que lorsqu'un acquéreur potentiel apprend que l'immeuble est inclus dans un périmètre à risques et que cette situation engendre des contraintes d'urbanisme (extension impossible, interdiction de réaliser des vérandas …), il ne se tourne prioritairement vers d'autres immeubles ? Cette perte de valeur se trouve encore accrue dans le contexte d'atonie du marché immobilier que nous connaissons actuellement….

Pour ce qui est de la prise en charge des travaux sous la forme d'un crédit d'impôt, chaque loi de finances apporte son lot de changement du montant de ce crédit, l'absence de permanence sur ce sujet n'est pas de nature à rassurer les riverains. Ceux-ci rejettent de manière unanime le paiement de travaux à leur charge et nous les soutenons….

…Il est évident de plus, que ces questions n'apporteront jamais aucune réponse au fait qu'un accident peut se produire par une chaude nuit d'été alors que le logement riverain a des fenêtres ouvertes ou que les salariés d'un bâtiment tertiaire sont sur le parking de leur entreprise, tout autant qu'à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit alors que des piétons ou des automobilistes circulent sur la voie publique ou se promènent dans les champs autour du site industriel.....

….notre Coordination porte la voix des très nombreux riverains qui nous expriment quotidiennement leur sentiment d'injustice, parfois de révolte d'avoir à supporter à la fois, les risques industriels, les frais de travaux pour leur habitation, les contraintes d'urbanismes prévues dans les PPRT et la dévaluation de leur bien . Dans la majorité des cas, ce sont des foyers modestes qui habitent ces zones.

Nous sommes convaincus que la réconciliation des français avec l'industrie passe par la responsabilisation des acteurs, à commencer par les industriels. Une réforme de la loi Bachelot nous paraît donc indispensable, elle doit permettre d'associer dès les études de dangers, l'ensemble des acteurs au processus des PPRT et notamment les riverains et les élus pour un constat partagé des risques et dans une totale transparence, sans quoi les PPRT demeureront durablement des procédures qui ne pourront aboutir.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons participer avec l'ensemble des acteurs, dans le cadre que vous jugeriez le plus adapté (groupe de travail, …) à l'élaboration de propositions de nature à faire évoluer le dispositif législatif en vigueur.